



**Ville de Lausanne**

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 3 mai 2023

**Quai Delamuraz 1 : importants travaux de rénovation et étude du potentiel constructible des lieux**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le bâtiment de la gare lacustre sis Quai Delamuraz 1 est une copropriété des services de douanes (20%) et de la Ville (80%). Il abrite la salle d'attente de la Compagnie générale de navigation, les services de douane ainsi que le café-restaurant le Lacustre au 1<sup>er</sup> étage.

Construit il y a près de 60 ans, il a fait l'objet de divers travaux, notamment en 2014. Les deux vestiaires de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) ont été transformés, des sanitaires ont été créés, des améliorations ont été apportées au niveau des luminaires et des portes en bois de la salle d'attente ainsi que pour ce qui est des peintures des sols, plafonds et parois.

A ce jour, au-delà des problèmes liés aux technicités et évacuation des eaux usées, le bâtiment ne correspond plus aux normes énergétiques et les distributions sanitaires et de chauffage sont défectueuses ; aussi une rénovation s'avère nécessaire et est prévue. Une première estimation évalue ces travaux à CHF 3,866 millions.

Il s'agit de définir un projet qui satisfasse les acteurs parties prenantes des lieux, soit les services des douanes, CGN, la Ville mais aussi les acteurs institutionnels qui défendent les rives du lac, le patrimoine, etc.

Afin de financer les frais études nécessaires à ce projet de rénovation et permettre une analyse du potentiel constructible des lieux, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de CHF 349'000.- en faveur du Service des gérances. Les dépenses du compte d'attente seront balancées par imputation sur le crédit d'investissement du patrimoine financier qui sera demandé au Conseil communal par voie de préavis.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 3 avril 2023.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

